

Proposition méthodologique pour l'accompagnement des travaux de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne »

- Document de cadrage -

Sommaire

I – Rappel de ce qu'est un SAGE.....	4
1.1- Les documents du SAGE.....	4
1.2- Les principes de l'organisation pour l'élaboration du SAGE.....	5
II – Les spécificités du SAGE « Vallée de la Garonne »	5
2.1- Historique du SAGE « Vallée de la Garonne ».....	5
2.2- Finalité(s) du SAGE « Vallée de la Garonne »	6
2.3- Les enjeux pour le SAGE « Vallée de la Garonne »	6
2.4- Les objectifs du SAGE Vallée de la Garonne	7
III - Le mode opératoire proposé.....	8
3.1- Les quatre principaux types d'activités à assurer.....	8
3.2- Un contexte particulier.....	9
Description du contenu et déroulement des grandes phases d'élaboration du SAGE.....	11
Préambule	11
1 - Etat des lieux du SAGE.....	11
2 - Le choix d'une stratégie	17
3 - La rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du règlement.....	17
4 - La communication de la CLE.....	19
5 - Le processus d'évaluation	19
6 - La procédure de consultation du projet de SAGE	19
7 – Le calendrier prévisionnel de l'élaboration.....	19

Ce document, adopté par la CLE du SAGE Vallée de la Garonne le 22 mars 2012, a pour fonction de définir les finalités poursuivies dans l'élaboration d'un tel schéma, les enjeux auxquels souhaite répondre la CLE, les objectifs qu'elle se fixe ainsi que le mode opératoire pour les atteindre. Il peut être révisé par la CLE, si besoin.

Il constitue également une référence pour l'élaboration des cahiers des charges qui définiront les contributions attendues des prestataires et les travaux en régie par la structure porteuse.

Il s'articule autour de 3 axes majeurs :

1 – Rappel de ce qu'est un SAGE

2 – les caractéristiques du SAGE « Vallée de la Garonne »

3 - Le choix d'un mode opératoire pertinent pour son élaboration

I - Rappel de ce qu'est un SAGE

Un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification qui fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire aux principes de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau énoncés par les articles L 211-1 et L 430-1 du code de l'environnement :

- prévention des inondations,
- préservation des écosystèmes aquatiques, protection du patrimoine piscicole et des zones humides,
- protection des eaux contre la pollution et restauration de la qualité des eaux,
- développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau,
- valorisation de l'eau comme ressource économique (notamment énergie renouvelable),
- promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau,
- rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.

1.1- Les documents du SAGE

Un SAGE comporte plusieurs parties (ou documents), qui sont validées par la CLE étape par étape :

- **L'état des lieux du territoire**, consistant en un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique, un recensement des usages, suivi d'un diagnostic servant de base à l'élaboration de l'étape suivante ;
- **Le plan d'aménagement et de gestion durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), définissant les conditions pour atteindre les objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans un délai donné ;
- **Un règlement** donnant à certaines actions du PAGD un caractère opposable aux tiers et aux administrations pour les installations, ouvrages, travaux et activités ayant des effets sur la ressource et les milieux aquatiques. Il peut porter sur les priorités d'usage de la ressource et la répartition des volumes globaux de prélèvement, les mesures nécessaires à la préservation et à la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, les ouvrages où doivent être améliorés le transit des sédiments et la continuité écologique.
- **Le rapport environnemental** : l'évaluation environnementale s'établit tout au long de l'élaboration du SAGE.

1.2- Les principes de l'organisation pour l'élaboration du SAGE

Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau, représentant les élus et les usagers du territoire. Sorte de parlement de l'eau, dépourvue de personnalité morale, la CLE s'appuie sur une structure porteuse pour assurer :

- La mise en œuvre d'une réflexion dynamique et une appropriation des enjeux par les acteurs, grâce à son travail d'animation du territoire
- Un apport technique et financier dans les différents travaux en régie et au travers de sa maîtrise d'ouvrage d'études
- La logistique : organisation des réunions de la CLE et de ses instances, diffusion des documents, comptes rendus, courriers

Les documents préparatoires du SAGE seront soumis autant que de besoin à l'avis des membres de la CLE et des collectivités aux principales étapes de leur élaboration.

II – Les spécificités du SAGE « Vallée de la Garonne »

2.1- Historique du SAGE « Vallée de la Garonne »

Dès 1994, la démarche SAGE sur la vallée de la Garonne a été initiée par le SMEAG, qui a engagé les études de faisabilité pour un tel projet. Les travaux réalisés (Etude préliminaire au SAGE Garonne, 2003 – SMEAG) ont abouti au dossier de saisine qui a été adressé au Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne en 2006.

Le 24 septembre 2007, sur la base de ce dossier, le périmètre a été fixé par arrêté inter-préfectoral.

En 2008, des commissions géographiques d'information sont organisées.

Le 27 septembre 2010, un arrêté inter-préfectoral fixe la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vallée de la Garonne.

Le 10 décembre 2010, la Commission Locale de l'Eau est installée par le Préfet de la Haute-Garonne, responsable de la procédure.

Le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 identifie la vallée de la Garonne comme l'un des sous-bassins pour lesquels un SAGE est nécessaire pour respecter les orientations et les objectifs du SDAGE et doit être élaboré au plus tard en 2015.

2.2- Finalité(s) du SAGE « Vallée de la Garonne »

On entend par **finalité** le sens profond de la démarche, sa raison d'être et le besoin auquel elle doit répondre. Sa formulation donne le ton sur la manière d'entreprendre les travaux d'élaboration.

L'élaboration d'un SAGE est une procédure qui permet de porter un projet de territoire dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La façon de mener ce projet est diverse selon les ambitions de la CLE et donc des représentants des acteurs.

Dans le cas de la Vallée de la Garonne, le territoire concentre les principaux enjeux en termes de sécurité, développement économique et qualité de vie des habitants. La prise en compte de ces enjeux mérite d'être abordée dans un souci de pérennité des usages et du cadre de vie alors même que le contexte est perturbé (changements climatiques, crises économiques...). La recherche de stabilité nécessite donc de définir collectivement des orientations qui soient structurantes et les moins sensibles aux événements. Cela implique que le SAGE prévoit des marges de manœuvre et d'adaptation aux situations extrêmes.

Les finalités du SAGE « Vallée de la Garonne » pourraient ainsi être exprimées de la façon suivante :

- *Créer une dynamique partagée par les territoires au long du fleuve, visant à co-construire une gestion durable de l'eau et de ses milieux,*
- *Réhabiliter et disposer d'une Garonne permettant le développement durable du territoire au profit de ses habitants.*

L'horizon de réflexion pour l'élaboration du SAGE se place dans le long terme.

2.3- Les enjeux pour le SAGE « Vallée de la Garonne »

La définition des enjeux permet de s'accorder sur ce que l'on a à **prendre en compte**, ce que l'on a à **perdre ou à gagner** sur le territoire.

Les enjeux pour la Vallée de la Garonne sont de deux sortes :

- des enjeux pour un avenir durable de la vallée sur les plans social, économique et environnemental,
- et des enjeux de gouvernance.

Ce qui est en jeu pour les territoires liés à la Garonne :

- L'intégrité et la capacité des milieux aquatiques à remplir leurs fonctions naturelles et ainsi contribuer à la satisfaction des usages,
- L'adaptation du territoire et de ses usages aux changements globaux dont le changement climatique, dans une perspective d'augmentation de la T° et des aléas, et de recherche de limitation des coûts,
- La capacité à apprécier les effets des actions menées pour réajuster les orientations en fonction des impacts observés.

Ce qui est en jeu dans la gouvernance :

- L'effectivité d'une solidarité entre les territoires
- La définition d'une politique commune au travers d'un plan d'action partagé : les membres de la CLE ne répondent pas seulement à un besoin réglementaire de définir un SAGE mais participent à construire le fil d'Ariane qui sera également leur propre guide dans l'avenir.
- La contribution active et effective des acteurs locaux, en particulier les collectivités dans la gestion de l'eau de ce territoire : leur adhésion au plan d'action conditionne leur implication opérationnelle (maîtrises d'ouvrage).

2.4- Les objectifs du SAGE Vallée de la Garonne

Les thèmes prioritaires identifiés dans le dossier de saisine de 2006 étaient :

- Assurer une gestion raisonnée du risque d'inondations
- Préserver et restaurer les fonctionnalités environnementales du corridor fluvial
- Gérer les étiages
- Améliorer la qualité des eaux
- Assurer l'accès à l'eau pour tous.

Ils constituent le socle des objectifs de l'élaboration, auquel on peut ajouter des objectifs de méthode :

- Mettre en place une démarche de concertation pour favoriser la co-construction
- Mettre en place un système d'évaluation (de la méthode d'élaboration, des moyens et résultats issus de la mise en œuvre)
- Intégrer les principes du développement durable dans chacune des phases d'élaboration (respect des 5 finalités)

L'horizon des actions du SAGE s'établit à 10 ans.

III - Le mode opératoire proposé

Les tâches à assurer pour mener à bien les travaux relèvent de quatre types d'activité.

3.1- Les quatre principaux types d'activités à assurer

3.1.1 L'animation

L'animation consiste principalement en :

- L'organisation, la préparation, l'animation et le secrétariat des réunions de la CLE et de ses instances.
- La mise à disposition d'informations, de connaissances et d'analyse auprès des membres de la CLE et des groupes de travail sous différentes formes (notes de synthèse, diaporamas, cartes, schémas, documents de synthèse et de restitution).
- Organiser la communication autour du SAGE (lettres d'information, diffusion de données, communiqués de presse, échange d'expérience).
- La tenue du tableau de bord (d'avancement) du SAGE.

Elle devra respecter les valeurs suivantes :

- la reconnaissance de l'expertise (à minima l'expertise d'usage) des membres de la CLE et des acteurs du territoire,
- l'information préalable, la pédagogie et la mise à niveau des savoirs des membres de la CLE et des acteurs du territoire,
- l'écoute et la disponibilité auprès des membres de la CLE et des acteurs du territoire pour recueillir leurs attentes et leurs contributions,
- la prise en compte argumentée des attentes et des contributions dans un processus de co-construction, ainsi que le suivi des contributions.

3.1.2 L'analyse des connaissances

L'analyse des connaissances consiste principalement en la collecte et le traitement de toutes les données utiles à la réalisation de l'état des lieux du territoire (contenu de l'état des lieux présenté ci-après), en l'analyse des informations et la production de documents pour l'état des lieux et le diagnostic.

Les domaines abordés concernent l'hydrologie, l'hydraulique, les milieux naturels, l'hydrogéologie, la qualité des eaux, l'écologie aquatique, l'économie, l'organisation des acteurs.

3.1.3 L'expertise juridique

Une expertise juridique dans les domaines du droit de l'eau et de l'environnement est indispensable à la rédaction finale du PAGD et du règlement, et garantir la faisabilité de leur mise en œuvre.

3.1.4 L'organisation télématique des échanges et la communication

Compte tenu de l'étendue du territoire du SAGE et pour favoriser un bon échange des données et des analyses, l'animation s'appuiera sur une plateforme d'échanges de données et d'informations (mise au point et maintenance de l'outil), et des communications spécifiques (site internet, lettre du SAGE).

3.2- Un contexte particulier

Les missions ci-dessus s'exercent dans le contexte suivant :

- le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 qui fixe les orientations fondamentales de la gestion de l'eau et identifie le SAGE Vallée de la Garonne comme un SAGE prioritaire à l'horizon 2015.
- Il existe de **nombreuses connaissances** sur les sujets majeurs, acquises au travers de procédures récente ou en cours, notamment :
 - L'état des lieux caractérisant les masses d'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
 - La gestion de la ressource en eau à l'étiage avec le PGE Garonne – Ariège,
 - La gestion des poissons migrateurs avec le PLAGEPOMI,
 - Le Plan Garonne,
 - le Schéma directeur d'entretien des berges,
 - la monographie des crues...

D'autres sujets majeurs sont bien connus aussi sur le territoire du SAGE mais de manière plus disparate sur le territoire (zones humides et milieux naturels) ;

- La **dimension du territoire** du SAGE Vallée de la Garonne, inédite par la surface de son périmètre (et sans considérer la totalité du bassin versant) et la **multiplicité des acteurs** nécessitent un effort d'animation particulier ;

- Les délais fixés par le SDAGE pour l'élaboration du SAGE (avant fin 2015) impliquent un état des lieux rapide et efficace, ainsi qu'une grande rigueur dans le pilotage de la procédure ;

- Les enjeux associés au SAGE Vallée de la Garonne (enjeux de territoire et enjeux de gouvernance) impliquent de mener une concertation exemplaire et efficace.

Ainsi, les moyens déployés pour l'élaboration font appel à la régie de la structure porteuse et à des prestations sur des aspects bien définis, en adéquation avec les ambitions et orientations décidées par la CLE et du délai imparti.

Une bonne articulation des travaux entre les animateurs et les prestataires est importante pour la réussite de la démarche, notamment pour assurer l'adéquation des productions issues des différentes phases (état des lieux – diagnostic – stratégie prospective – plan d'action) aux attentes des acteurs.

La suite de ce document présente le contenu et les spécificités de l'animation pour chacune des grandes phases.

Description du contenu et déroulement des grandes phases d'élaboration du SAGE.

Préambule

L'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne, et son adoption à l'horizon 2015 est une recommandation du SDAGE Adour-Garonne 2010 -2015, qui le place comme un des SAGE prioritaires du district hydrographique.

Par ailleurs, le SAGE Vallée de la Garonne intervient sur un territoire où de nombreuses démarches de planification sont à l'étude ou s'appliquent déjà au territoire.

La Commission Locale de l'Eau joue un rôle premier et fondamental dans l'orientation des travaux du SAGE. Elle pilote l'élaboration, en associant tous ses membres. Les collectivités territoriales impliquées dans le SAGE sont régulièrement associées.

1 - Etat des lieux du SAGE

Il comprend deux étapes l'état initial et le diagnostic du territoire.

1.1 - L'état initial :

Il constitue le fondement de l'édifice (description de la situation actuelle) et est indissociable de l'étape suivante, le diagnostic qui, lui, exprime le regard critique posé par les acteurs sur cette situation. Ces deux étapes constituent l'état des lieux.

Les objectifs de l'état initial :

- Restituer, à partir des connaissances existantes, tous les aspects descriptifs relatifs à la ressource en eau, aux milieux, à leur dynamique, aux usages et également aux acteurs, à leurs stratégies et aux données réglementaires ;
- Faciliter l'appropriation du territoire par ses acteurs et les membres de la CLE ;
- Permettre d'identifier les enjeux majeurs du SAGE au travers du diagnostic ;
- Evaluer le niveau de connaissance du système, en lien avec les affluents et les sources de la Garonne, et identifier les manques ;
- Elaborer un cadre de référence pour l'évaluation future du SAGE (notion de tableaux de bords et d'indicateurs) ;
- Permettre la réflexion sur les enjeux du territoire dès le début de l'élaboration du SAGE ;
- Contribuer à actualiser l'état des lieux des masses d'eau définies dans le cadre de la DCE.

Le contenu de l'état initial

- **Le descriptif des éléments fondamentaux** du territoire du SAGE ; ce descriptif a pour but de « donner à voir » et de décrire ce qui influencent le fonctionnement de l'hydro système à différentes échelles (ex. : climats et largeurs de vallée différents d'amont en aval, déterminant les types d'agriculture).

Il concerne :

- Les caractéristiques physiques : relief, climat, hydrographie, hydrologie, pente des cours d'eau, nappes d'accompagnement, occupation des sols, ...
 - Les aspects socio-économiques : démographie, urbanisation, transport et infrastructures (canaux, voies ferrées, routes), agriculture, industries, carrières alluvionnaires, potentiel hydroélectrique
- **Le descriptif thématique** réalisé en fonction des enjeux pressentis et retranscrits dans les documents tels que le dossier de saisine du SAGE, et le Plan Garonne. Il doit permettre de faire l'état des lieux des problématiques rencontrées sur le territoire du SAGE.

Les thèmes à analyser sont principalement :

- La ressource en eau en période d'étiage : décrire le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des nappes d'accompagnement, identifier les prélèvements et les restitutions (localisation et volumes), décrire l'évolution des usages quantitatifs
- La qualité des eaux pour l'eau potable et les autres usages : localisation des prélèvements et description des ressources mobilisées (type d'aquifère, qualité de l'eau brute), populations distribuées, évolutions pressenties, vulnérabilité aux pollutions chroniques et accidentelles
- Les crues et inondations : populations soumises aux risques de submersion, enjeux économiques, rôle morphogène et biologique des crues
- Les milieux aquatiques : qualité hydromorphologique, continuité écologique, éclusées hydroélectriques, gestion piscicole, restauration des poissons migrateurs
- Les zones humides : zonage et caractérisation à l'échelle du territoire, enjeux écologiques associés (logique trame verte et bleue), enjeux pour la ressource en eau
- Les phénomènes érosifs : enjeux de préservation des sols et de la qualité de l'eau, gestion des risques

- La socio-économie : inventaire et description des activités liées à l'eau et aux milieux aquatiques (agriculture, industrie, pêche, tourisme, cadre de vie), évaluation du degré de sensibilité aux dégradations de la ressource et du milieu
 - L'évaluation du potentiel hydroélectrique
 - L'état des connaissances en matière de prospective notamment climatique, socio-économique, et en matière de projets et aménagements futurs
 - La gouvernance : description du contexte de gestion, réglementation, identification des acteurs publics et privés impliqués, compétences, partenariats techniques et financiers, politiques de l'eau sur le territoire...
 - Les économies d'eau et la gestion rationnelle et optimisée des ressources en eau.
- La mise au point et l'administration d'une **plate-forme d'échange de données** permettant la diffusion et le partage d'informations.

La grande dimension du territoire, la diversité des thèmes traités et la multiplicité des acteurs nécessite de disposer d'outils innovants pour faciliter les échanges. Le suivi de l'élaboration puis de la mise en œuvre du SAGE implique une actualisation régulière des données et la possibilité de pouvoir diffuser facilement les nouveautés. La plateforme a pour rôle :

- L'identification des données et des informations à mettre en ligne
- La définition des modalités de traitement, de visualisation et de diffusion des données
- L'établissement de protocoles d'échanges et de mise à jour avec les utilisateurs de la plateforme

Spécificités de l'animation à engager dans la phase d'état initial

- Contribution à l'état des lieux : la structure porteuse réalise sa propre synthèse sur les phénomènes et les enjeux de la Vallée à partir des interrogations de la CLE (questionnaires et ateliers du 30 juin 2011) et du recensement des connaissances existantes. Elle sera portée à la connaissance des membres de la CLE et des prestataires. D'autres contributions volontaires seront sollicitées.
- Recueil des attentes, des préoccupations, et des contributions potentielles, des membres de la CLE et des acteurs du territoire : il s'agira de recueillir les différents regards des acteurs sur les enjeux de la Garonne en rapport avec leurs prérogatives, leur « métier » et leur implantation sur le territoire. Cet échange pourra se construire au travers de plusieurs focus-groupes de 5 à 6 acteurs. Une grille d'entretien et de dépouillement assure la production d'éléments qui seront portés à la connaissance des prestataires chargés de faire l'analyse des données.
- Suivi de la conception de la plateforme d'échange de données
- Encadrement des prestataires pour assurer l'adéquation des productions aux attentes de la CLE, tant sur le fond (pertinence des travaux) que sur la forme (clarté des propos, énoncés grand public)

1.2 - Le diagnostic

L'établissement d'un diagnostic du territoire permet de :

- Qualifier l'état de la ressource en eau et des milieux, et définir le niveau des perturbations,
- Etablir les relations et les interactions des différents facteurs aboutissant aux situations observées,
- Définir les enjeux de gestion de la ressource, environnementaux et socio-économiques du territoire
- Mettre en évidence les facteurs d'influence extérieurs du territoire,
- Déterminer les marges de manœuvre et identifier les leviers d'action du territoire.
- Identifier des indicateurs pertinents permettant d'illustrer la prise en considération de chaque enjeu du territoire. Ils seront mobilisés dans la phase de choix de la stratégie du PAGD.

Etablir un diagnostic du territoire consiste principalement à étudier les interfaces entre :

- les phénomènes et les usages,
- les phénomènes entre eux,
- et les usages entre eux

et d'établir le lien avec les conditions de vie des occupants du territoire.

Pour cela, il sera procédé à 2 approches concomitantes et complémentaires, dont il sera procédé à la synthèse :

- **L'analyse technique des interfaces** telles qu'énoncées ci-dessous en repérant les principales problématiques et en caractérisant leur scénario tendanciel. Ce scénario tendanciel décrit ce qui se passerait s'il n'y a pas de modifications des politiques engagées, tout en étant soumis à l'influence de facteurs sur lesquels la CLE n'a pas prise tels que l'évolution démographique, l'évolution des activités économiques, et les impacts du changement climatique sur la ressource,
- **L'analyse des atouts et faiblesses du territoire** du territoire du SAGE au regard des finalités du développement durable. Ceci permettra, notamment, d'apprécier l'impact des choix de gestion sur ses occupants.

Pour rappel les **cinq finalités du développement durable** sont:

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Liste des exemples des interfaces possibles à étudier (non hiérarchisée et susceptible d'évoluer en fonction des connaissances acquises dans l'état des lieux).

- Inondations / zones humides : influence des montées d'eau et des débordements dans le fonctionnement hydrologique et écologique des zones humides. Influence des zones humides dans la régulation des crues.
- Inondations / urbanisation / aménagements : logique ayant prévalu pour les aménagements actuels, impacts des aménagements sur les zones inondables et sur la propagation des crues, prise en compte de la contrainte inondation dans les stratégies de développement urbain
- Gravières / ressource en eau : influence des plans d'eau de gravières dans le fonctionnement de la nappe, sur la qualité des eaux, sur l'écoulement des crues débordantes
- Etiage / fonctionnalité des milieux : effet des basses eaux (débit, fréquence, durée) sur les communautés végétales et animales du lit mineur et des rives
- Etiage / qualité des eaux : effet des basses eaux (débit, fréquence, durée) sur la qualité physico-chimique et conséquences pour les milieux et les usages (température, concentration des polluants)
- Végétation du territoire, occupation des sols, ripisylve / bilan carbone : influence des évolutions du territoire sur le bilan carbone
- Incision du lit des cours d'eau / nappe phréatique : effet de l'abaissement de la ligne d'eau moyenne sur le niveau des nappes et les volumes d'eau correspondants
- Grands migrateurs / qualité des milieux : faire ressortir en les hiérarchisant les points de blocage (qualité d'eau, obstacles à la migration, qualité des fonds)
- Qualité des eaux / eau potable : évolution de la qualité de l'eau brute influençant les niveaux de traitement, captages Grenelle) – coûts des traitements et impacts environnementaux de la potabilisation.
- Volume des rejets / qualité des eaux / usages : faire ressortir les points noirs
- Analyse de la cohérence des politiques de l'eau avec le diagnostic du territoire
- Quels leviers d'action pour s'adapter au changement climatique et contribuer à le limiter ?
- Influences extérieures au territoire : identifier, localiser et caractériser les points d'influence situés dans le bassin de la Garonne en dehors du territoire du SAGE

Spécificités de l'animation dans la phase diagnostic

- Identification des interfaces à étudier, en lien avec les prestataires et avec les experts
- Réunions thématiques et géographiques définies en fonction des interfaces étudiées

2 - Le choix d'une stratégie

La stratégie décrite dans le Plan d'aménagement du SAGE est proposée par la CLE se dessine au travers de divers scénarios d'action.

Cela consiste à élaborer différentes visions à 20 ou 30 ans du territoire, visions qui résultent de l'impact de politiques à mener sur cette période. Les différents scénarios s'appuient sur les enjeux prioritaires que se fixe la CLE à l'issue du diagnostic.

Cette phase consiste à :

- Choisir, en sus du scénario tendanciel issu du diagnostic du territoire, 4 ou 5 scénarios contrastés dans leurs ambitions (impacts sur le territoire), leurs aspects techniques et financiers (coût et avantages).
- Dérouler les conditions nécessaires à la réalisation de ces scénarios : principales décisions à prendre, les principaux points de blocages à lever, maîtrises d'ouvrages nécessaires.

Le choix du scénario définitif, exprime la stratégie retenue et s'appuie sur l'analyse comparée de ces scénarios : ce scénario définitif choisi par la CLE peut être un des scénarios envisagés ou être recomposé à partir d'éléments de ces derniers.

Cette phase est particulièrement riche en concertation et échanges.

Spécificités de l'animation dans la phase « choix d'une stratégie »

- Animation de groupes thématiques et/ou territoriaux.
- Echanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels: repérage de leurs projections sur l'avenir et pressentir leur positionnement.
- Echanges avec la CLE du SAGE dans les SCOT et les PLU.

3 - La rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du règlement

A ce stade de l'élaboration du SAGE, la CLE définit les conditions de réalisation de la stratégie qu'elle s'est fixée : ces conditions sont transcrites dans un document appelé Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) complété par un règlement qui détermine les actions qui, comme le nom l'indique, auront une portée réglementaire sur les installations, ouvrages, travaux et activités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et seront opposables aux tiers.

Les « dispositions » ou « mesures » du PAGD peuvent être de plusieurs nature (orientations de gestion, programmes d'actions, suivi, communication). Elles peuvent cibler certaines parties du territoire du SAGE ou certains types de milieux. Leur portée juridique est fonction de leur degré de précision et de leur caractère impératif ou non.

La rédaction du PAGD s'appuie sur les documents produits pour l'état des lieux et le choix du scénario.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le document final comprend :

- Synthèse de l'état des lieux : analyse des milieux aquatiques, recensement des usages liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, exposé des perspectives de mises en valeur de ces ressources, évaluation du potentiel hydroélectrique.
- Exposé des principaux enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.
- Définition des objectifs généraux et des moyens prioritaires.
- Evaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SAGE : maîtrises d'ouvrages, programmes et moyens financiers.
- Indication des délais et conditions dans lesquels les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être rendues compatibles avec le SAGE.

Le règlement

Le règlement peut définir notamment :

- des priorités d'usage de la ressource en eau, ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usages
- des règles particulières en vue d'assurer la préservation et la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques
- des règles nécessaires à la restauration et la préservation
- des mesures pour améliorer le transport des sédiments et assurer la continuité écologique des cours d'eau

Comme dans le PAGD, les règles et priorités peuvent se décliner de manière différente d'un secteur à l'autre du territoire du SAGE, en fonction des enjeux et des priorités identifiées.

L'analyse juridique du PAGD et du règlement

Cette analyse s'appuie sur l'étude du contexte juridique de gestion (textes nationaux, SDAGE, arrêtés préfectoraux, ...).

Elle s'établit tout au long du processus de rédaction des mesures et vérifie leur cohérence avec les dispositions juridiques existantes.

Elle vérifie également la cohérence interne du SAGE, afin que celui-ci respecte le champ de compétence du SAGE qui est le domaine de l'eau ainsi que les compétences et l'autonomie des collectivités.

Il s'agit également de veiller à l'applicabilité des mesures et éviter les ambiguïtés d'interprétation.

Spécificités de l'animation dans la phase « PAGD »

Cette phase se démarque des précédentes par son côté opérationnel. Elle mobilisera des prestataires différents et l'animation sera à organiser au regard des acquis des étapes précédentes.

4 - La communication de la CLE

La communication du SAGE est un élément important pour créer une dynamique sur le territoire. Un plan de communication pourrait servir à définir les différents outils à envisager :

- Développement d'un site collaboratif pour échanger les informations facilement (notes, dossier de séances, participation des acteurs...)
- Des animations spécifiques peuvent être proposées : formations, colloques, voyages d'études...
- une « lettre du SAGE » (à diffusion électronique ou courrier posté).

5 - Le processus d'évaluation

Indispensable à la qualité de la démarche, le processus d'évaluation est de plusieurs ordres. Les différentes évaluations à mener sont :

- L'évaluation de la démarche suivie tout au long de l'élaboration
- L'évaluation interne au SAGE : définition d'indicateurs de moyens et de résultats (exemple : tableau de bord)
- L'évaluation environnementale : exercice réglementaire, qui s'appuiera sur une demande de cadrage préalable auprès de l'Etat. Elle s'alimentera notamment des éléments produits par les évaluations précédentes

Ces processus s'initient dès le début de la démarche afin d'être totalement intégrés à celle-ci.

6 - La procédure de consultation du projet de SAGE

La procédure de consultation finale s'établit en plusieurs étapes :

- Avis du comité de bassin
- Avis du Préfet de la Haute Garonne, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne
- Procédure d'enquête publique
- Adoption du projet de SAGE par la CLE (après synthèse des avis recueillis dans l'enquête publique et modification éventuelle du projet de SAGE)
- Arrêté préfectoral d'approbation du SAGE par le Préfet de la Haute Garonne.

7 - Le calendrier prévisionnel de l'élaboration

Le calendrier prévisionnel est présenté dans le tableau joint ci-après.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ELABORATION DU SAGE VALLEE DE LA GARONNE

		févr-12			
		Finalisation des étapes	Réunions de la CLE et de ses instances		
janv-12	Préparation de l'état des lieux	Elaboration du cahier des charges de l'animation Définition des prestations extérieures pour accompagner l'élaboration du SAGE Instruction du choix de la structure porteuse	Groupe technique Bureau		
févr-12					
mars-12				Procédure d'appel d'offre	CLE n°3 : Choix structure porteuse et élément de cadrage pour élaboration du SAGE
avr-12					
mai-12					
juin-12	Plateforme d'échanges de données	Choix des prestataires Conception de la plateforme	CLE n°4 (ou bureau): validation des propositions du BE (méthodologie et choix des données stratégiques)		
juil-12	Etat des lieux	Réalisation de l'état initial	Descriptif des fondamentaux du territoire : caractéristiques physiques et socio-économiques, évaluation du potentiel hydroélectrique Descriptif thématique : ressource en eau à l'étiage, qualité des eaux, crues et inondations, milieux aquatiques, zones humides, socio-économie, gouvernance Cadrage de l'évaluation environnementale		
août-12					
sept-12					
oct-12					
nov-12					
dec-12	Diagnostic	Réalisation du diagnostic	Analyse des interfaces : inondations / zones humides, gravières / ressource en eau, étiage / fonctionnalité milieux aquatiques, étiage / qualité des eaux, inondations / urbanisation / aménagements, végétation-occupation des sols-ripisylves / bilan carbone, incision du lit / nappe phréatique, grands migrateurs / qualité des milieux, qualité des eaux / AEP, volume des rejets / qualité des eaux / usages, influences extérieures au territoire, changement climatique		
janv-13					
févr-13				Scénario tendanciel	CLE n°5 : premier éléments Etat des lieux/diagnostic
mars-13					
avr-13					
mai-13					
juin-13	A partir de la synthèse du diagnostic, description du scénario tendanciel : sans inflexion des politiques et actions déjà engagées ou prévues, et prenant en compte les projections démographiques et socio-économiques	CLE n°6 : validation du diagnostic			
juil-13	Choix de la stratégie	Travail sur les scénarios	Identification des enjeux prioritaires Définition d'objectifs consensuels Hypothèses et scénarios alternatifs Evaluation environnementale : comparaison des scénarios en fonction de leurs impacts écologiques et de leurs implications socio-économiques ; cohérence avec le SDAGE Choix d'un scénario		
août-13					
sept-13				CLE n°7 (ou bureau) : débat sur les scénarios	
oct-13					
nov-13					
dec-13	CLE n°8 : validation du scénario du SAGE				
janv-14	Rédaction des produits du SAGE : PAGD et règlement	Construction du PAGD et du règlement	Définition des objectifs généraux et des moyens prioritaires Définition du plan d'action Evaluation des moyens matériels et financiers (maîtrises d'ouvrage, programmes et moyens financiers) Indication des délais et conditions de la compatibilité SAGE / politiques de l'eau Choix et rédaction des mesures réglementaires Cartographies associées au PAGD et au règlement Evaluation environnementale du PAGD et du règlement Analyse juridique du PAGD		
févr-14					
mars-14					
avr-14					
mai-14					
juin-14				CLE n°9 examen du projet de PAGD et du règlement	
juil-14					
août-14					
sept-14					
oct-14	CLE n°10 : validation du projet de SAGE				
nov-14	Consultation et approbation	Recueil des avis	Consultation des assemblées, chambres consulaires, EPCI compétents et avis du Comité de Bassin Consultation des services de l'Etat sur le projet de SAGE et l'évaluation environnementale (Préfet pilote)		
dec-14					
janv-15					
févr-15					
mars-15					
avr-15					
mai-15					
juin-15				Enquête publique	Arrêté déclenchant l'enquête publique
juil-15					Enquête publique
août-15					
sept-15				Finalisation	Recueil des conclusions de l'enquête publique et compléments éventuels + rédaction
oct-15					
nov-15					
dec-15	Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE				